



**Assemblée générale de Parfaire  
Université de Nanterre  
Les 25 et 26 janvier 2018**

Présents : Université de Lorraine (*Joanna Agazzini-Dubost*), Université de Bourgogne (*Anne Barnabé*), Université de Franche Comté (*Elise Barrot-Oumri, Nicole Gaume*), EHESS (*Fariza Benatsou*), Université Paris 8 Saint Denis (*Emilie Beaufrère*), Université de Picardie Jules Verne (*Séverine Gosseye*), Université Louis Lumière Lyon 2 (*Stéphanie Beauque*), Université Rennes 2 (*Vanessa Billon*), Université de Franche Comté (*Valérie Bonnet*), Ecole Centrale de Lyon (*Emilie Boulanger*), Université de Toulon (*Isabelle Cahaigne, Agnès Guiot*), ENS Lyon (*Maeva Chanteau, Frédérique Lebel*), Université Sorbonne (*Sophie Chauvel*), COMUE Lille Nord de France (*Christelle Copin*), INALCO (*Elisabeth Granger, Karen Cordeiro*), Université de Rouen (*Lina Coupellier*), ENSAM (*Frédéric Davy*), EHESS (*Cédric Dracon*), Université Paris Est Marne la Vallée (*Jessica Dubreuil*), Université de Nice Sophie Antipolis (*Marianne Fuchs*), EPHE (*Audrey Garcin*), Université Lyon 3 (*Patricia Piston, Cathy Gavend*), Université de Montpellier (*Anne-Sophie Guillemot, Karima Soutana, Frédérique Gerbouin*), Université Paris 13 Villetaneuse (*Christine Ghoggal, Stéphane Jourdin*), Université Paris Nanterre (*Marie-Cécile Girard*), Université Grenoble Alpes (*Nelly Guilbaud*), Muséum National d'Histoire Naturelle (*Nathalie Guinec*), Université de Bordeaux (*Annick Jousset*), Université Paris Descartes (*Françoise Quéraud, Carole Léon*), Université Paris Est Créteil (*Marylline Mallet*), Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 (*Sylvie Markovitch*), ABES (*Philippe Millepied*), Université Versailles Saint Quentin (*Jennifer Renault*), Université Aix Marseille (*Jocelyne Salerno*), Université Claude Bernard Lyon 1 (*Aline Sogny*), ENS (*Martine Surre*), Institut National Universitaire Champollion (*Matthieu Vaconsin*), INS HEA (*Myriam Vague*), Université de Strasbourg (*Julien Veret*), Université de technologie de Troyes (*Anne Barnabé*), Université Paris Dauphine (*Noémie Zdrzalik*), université de Lille (*Anne-Sophie Leclercq, Myrtille Schiettecatte*), Université d'Evry Val d'Essonne (*Immane Soukarno*)

Votants par procuration : Université de la Réunion (*Martine Vienne*), Université de Lille (*Anne-Sophie Leclercq*), Université de Haute Alsace (*Emma Wurth*), Université de Perpignan (*Corinne Delanchy*), Université de L (*Angélique Mourin*), Université de Saint Etienne (*Jean-Michel Basset*), Université de Valenciennes (*Catherine Empisse*), Université du Havre (*Sophie Dugast*), Université de Nîmes (*Sandrine Peizerat*), Université Paris 2 Panthéon Assas (*Sylvie Leroux*), Collège de France (*Estelle Désir*), Université Paul Valéry Montpellier (*Laurence Jeune*), Université de Paris Dauphine (*Florence Gelin*)

## **Introduction**

L'Assemblée Générale est ouverte par Thibaut Pierre, DGS de l'université de Toulon, accompagné de Nathalie Chèze, vice-présidente à la formation initiale et à l'innovation pédagogique.

Françoise Quéraud, Présidente de Parfaire, remercie l'université de Nanterre de nous accueillir pour notre assemblée générale annuelle ainsi que Marie-Cécile Girard, responsable formation de l'université de Nanterre qui a permis sa tenue. Marie-Cécile Girard invite les participants de l'AG à découvrir la manifestation « Nuit des idées » sur le campus dans le cadre des 50 ans de mai 1968.

Nathalie Chèze, VP à la formation initiale et à l'innovation pédagogique

Nathalie Chèze accueille les participants. Elle présente les actions expérimentales déployées à l'université Paris Nanterre dans le cadre de la mise en œuvre du décret relatif à la formation des nouveaux maîtres de conférence : mise en place d'un groupe de travail, organisation de réunions avec tous les primo entrants. Ces réunions ont permis de mettre en valeur la diversité de leurs parcours antérieurs facilitant la réflexion sur la mise en place d'un dispositif. L'approche a tout d'abord été de susciter l'intérêt de cette population en leur adressant un questionnaire pour connaître leurs besoins puis les informer de l'existence d'une offre de formation leur étant dédiée. La première action cible l'approche par compétences dans l'élaboration des programmes des maquettes de diplômes. Cette action a rencontré un tel succès (80 inscrits) qu'elle sera filmée pour permettre aux enseignants chercheurs indisponibles de pouvoir la suivre. Par ailleurs, le questionnaire destiné à recueillir les besoins, a recueilli plus de 70 réponses deux heures seulement après sa diffusion. La participation tend à montrer l'attente de



cette population en matière de formation. Nathalie Chèze souligne l'efficacité du duo qu'elle forme avec Marie-Cécile Girard bien qu'elle reconnaisse que les messages adressés à la communauté des enseignants chercheurs ont davantage d'impact s'ils sont émis de la VP que d'un personnel administratif.

Thibaud Pierre, DGS

Thibaud Pierre remercie tout d'abord Parfaire d'avoir choisi cette université pour l'organisation de l'assemblée générale de notre association. Il est d'autant plus ravi d'accueillir cette AG car c'est l'occasion de parler de la formation, thématique des ressources humaines reconnue et valorisée par les personnels. Les personnels BIATSS ont une démarche traditionnellement tournée vers la formation (concours, H&S). Il souligne combien les responsables formation sont des acteurs impliqués dans l'accompagnement des transformations des établissements, en lien avec le projet de l'établissement. Il reconnaît également l'énergie parfois nécessaire dans nos fonctions face à des attitudes de conservatisme que l'on peut rencontrer à la fois chez les personnels BIATSS et enseignants-chercheurs pour porter des projets nouveaux, pour attirer de nouveaux publics en formation. Il reconnaît l'intérêt d'un travail en réseau, des échanges qu'il procure, et rappelle tout l'enjeu et l'investissement nécessaire pour arriver à le faire vivre. Enfin, il se montre intéressé pour être informé des travaux de cette assemblée sur le CPF et les propositions qui pourront être abordées.

## 1 - Quorum

A ce jour 74 établissements à jour de leur cotisation

Votants nécessaires : 38 (la moitié des adhérents plus 1, un votant par établissement)

43 établissements présents votants, 12 établissements votant par procuration

→ 55 votants et procuration, **le quorum est atteint.**

*Le quorum est constaté par les participants*

## 2 - Bilan moral 2017 et perspectives 2018

Françoise Quéraud apporte tout d'abord quelques précisions sur les réunions du CA au cours de l'année 2017.

Il s'est réuni trois fois dans l'année et à nouveau le matin même de cette assemblée générale pour la touche finale à l'organisation. Habituellement le CA se réunit 4 fois dans l'année mais la réunion du mois de juillet, qui devait avoir lieu à Marseille a dû être annulée par manque de participants. A la place de ce CA, le bureau s'est réuni en visioconférence. Depuis quelques années, le CA s'efforce d'organiser sa réunion avant les congés d'été en région mais, force est de constater que cette organisation n'est pas si facile (activité d'organisation de concours pour certains, localisation peu centrale géographiquement, etc.).

Ensuite en 2017, Parfaire a mené à bien plusieurs actions, grâce à l'implication de plusieurs de ses membres. Compte tenu des activités respectives de chacun au sein de son établissement, dans un contexte peu facile et des moyens dont nous disposons, Françoise Quéraud remercie particulièrement tous les membres du CA et les adhérents qui se sont investis pour Parfaire.

Parmi les réalisations de Parfaire l'an dernier :

1. Les formations des nouveaux collègues responsables et assistants formation ainsi que les formations complémentaires mises en place. Un bilan de ces actions est présenté ensuite.
2. Les publications, notamment le guide RAEP, conçues par le groupe de travail « brochures », qui seront présentées par Cathy Gavend, pilote de ce groupe.
3. Devant les difficultés rencontrées à disposer d'un site web pratique, convivial et simple tant pour les utilisateurs que les administrateurs, il a été décidé au premier CA de l'année 2017 de changer de site. Jessica Dubreuil, pilote du groupe accompagnée d'Eva Zanzack et Matthieu Vasconsin fera une présentation du nouveau site web.

Pour la deuxième année consécutive, l'association a été sollicitée pour participer à l'organisation des JAPES à Rennes 2, les 4 et 5 juillet derniers. Le thème de ces journées portait sur les actions à développer pour les enseignants-chercheurs dans le cadre du décret de mai 2017 instaurant la formation obligatoire pour les nouveaux MCF. En filigrane, il a été question du nouveau référentiel de compétences pour les EC dont la parution est attendue. Parmi les différents ateliers proposés lors de ces journées, Nathalie Guinec et Françoise Quéraud ont co-



animé avec la VP-RH de l'université de Nantes un atelier sur le thème de **la formation obligatoire pour les nouveaux enseignants-chercheurs**. Force a été de constater que cet atelier a rencontré un franc succès tant par le grand nombre de personnes qui avaient souhaité s'y inscrire que par l'intérêt que le sujet a suscité. Faisant suite à cette obligation de formation pour les nouveaux MCF, Vanessa Billon présentera les actions mises en place dans son établissement à Rennes 2.

Pour finir, l'année 2017 a été marquée par le départ vers d'autres horizons professionnels de beaucoup de nos collègues. Aussi, pour continuer à faire vivre notre association, cette assemblée générale aura à élire de nouveaux membres au CA.

*Bilan moral adopté à l'unanimité*

### 3 - Bilan financier de l'exercice 2017

Présenté par Myriam Vague, trésorière de l'association

**Nombre d'adhérents** : 62 + 12 bon de commande en attente d'encaissement → **74**

Adhérent cotisant à titre individuel : aucun

Etablissements cotisant à 400€ : **16**

Etablissements cotisant à 250€ : **46**

A titre d'information,

En 2013 l'association comptait 114 membres

En 2016 l'association comptait 88 membres, les fusions ayant donné lieu à la perte d'adhérents

En **2017** l'association comptait 74 membres au titre de l'établissement

#### Rappel

Solde au 31 décembre 2016 :	<b>51 276.05 €</b>
[compte courant banque populaire :	41 448.90 €
Livret A :	4 827.15€
Compte courant crédit mutuel de Caen	5000.00 €
(clôturé en cours d'année et reversé sur compte banque populaire]	

#### • Les recettes 2016

<b>Adhésions 2017</b>	<b>17 900 €</b>
400€ x 16 =	6 400 €
250€ x 46 =	11 500 €
<b>AG 2017 de Toulon</b>	<b>1 080 €</b>
(Total facturé	2 520 €
18 participations encaissées	1 080 €
24 participations en attente d'encaissement	1 440 €)
<b>Total recettes :</b>	<b>18 980 €</b>

#### Les dépenses 2017 :

Assemblée Générale Toulon Janvier 2017	<b>2 399,00 €</b>
Images pour Site PARFAIRE	<b>33.60 €</b>
Hébergement site internet	<b>432.00 €</b>
Assurance MAIF	<b>370.62 €</b>
Frais bancaires	<b>331.50 €</b>
Total des autres mouvements prélevés sur relevés 2017	<b>23 043.92 €</b>
<b>(43 043.92 € - 20 000€</b> : Formations AF/RF, logistiques CA et groupes de travail, virements sur livret de 20 000€)	
Règlement du nouveau site	<b>6500.00€</b>

**Total dépenses : 30 110.64 €**



<b>Solde au 31 décembre 2017 :</b>	<b>32 744,85 €</b>
<b>Compte courant</b>	<b>7750,26 €</b>
<b>Livret A</b>	<b>24 994,59 €</b>

*Bilan financier adopté à l'unanimité*

#### 4 - Cotisation 2018

Le montant de cotisation proposé reste identique à celui voté en 2016 et 2017, calculé sur l'ensemble des effectifs, titulaires et non titulaires, BIATSS et enseignants, enseignants chercheurs de chaque établissement.

Seuil : 2000 personnes physiques

< 2000 : cotisation maintenue à **250€**

> ou = à 2000 : cotisation maintenue à **400€**

*Cotisation adoptée à l'unanimité*

#### 5 – Renouvellement des membres du Conseil d'Administration et membre d'honneur

**8 membres** à renouveler, répartis comme suit

- 5 membres partis dans l'année

Sophie Berthelet, Université Picardie Jules Vernes, Amiens

Cathy Agnoux, EHESS, Paris

Anne-Sophie Campo-Lefay, Université Toulouse 2 le Mirail

Jaël Mokienko, Université de Caen

Charlotte de Sentenac, Université de Bretagne Sud

- 3 membres sortants

Nathalie Guinec, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris

Marianne Bernard, Sciences Po, Lyon

Anne Morinière, Université de Nantes

- 5 candidatures

**Séverine Gosseye**, université de Picardie Jules Verne, Amiens

**Séverine Lor**, université Paul Sabatier Toulouse 3

**Anne Barnabé**, université de Bourgogne, Dijon

**Marianne Fuchs**, université de Nice Sophia Antipolis

**Nathalie Guinec**, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris

- 3 postes restent à pourvoir

Il est rappelé aux adhérents les statuts de l'association : « en cas de vacances (décès, démission, exclusion, etc...) le conseil d'administration peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale ordinaire. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devraient normalement expirer les mandats des membres remplacés ».

*Adopté à l'unanimité*

Il est rappelé que lors du premier CA après l'AG il est procédé, tous les ans, à l'élection des membres du bureau. La composition du bureau sera portée à la connaissance des adhérents à l'issue de ce CA.



## 6 – Bilan de l'activité des réseaux

Chaque coordonnateur de réseau, ou son représentant, présente le bilan d'activité de son réseau.

Pour rappel, les réseaux régionaux sont constitués de l'ensemble des responsables formation des établissements d'enseignement supérieur sur une zone géographique donnée. Certains de ces membres peuvent ne pas être adhérents à l'association Parfaire, le périmètre d'action est donc plus large. Chaque réseau élit un coordonnateur qui a en charge l'animation du réseau. Il recevait à ce titre un budget de fonctionnement de la part du Ministère pour couvrir les frais de réunion, hébergement, formations concourant à la professionnalisation de ses acteurs, ce qui n'a pas été le cas en 2017. Vanessa Billon et d'autres coordonnateurs ont relancé plusieurs fois en 2017 l'ESEN, relances qui sont restées sans réponse. Certains établissements ont pu fonctionner avec les reliquats de l'année précédente, pour d'autres, c'est l'établissement coordinateur qui a supporté les frais. Il est important de noter que ces réseaux ne sont plus soutenus par le Ministère, sans lettre de mission ni subvention de fonctionnement. Cette situation met parfois en difficulté les coordonnateurs nouvellement nommés qui se retrouvent sans légitimité d'action auprès de leur établissement. Les diaporamas de présentation sont joints en annexe à ce compte rendu.

Réseau Grand Ouest – Vanessa Billon

Réseau Sud Est – Jocelyne Salerno

Réseau Rhône Alpes Auvergne – Nelly Guilbaud

Réseau Grand Est – Eva Zanczak

Réseau Ile de France – Myriam Vague

Réseau Nord – Lina Coupellier

Réseau Sud Ouest – Matthieu Vaconsin

Rappel 2017 Réseau Ile de France – Contrairement à d'autres réseaux, la proximité géographique entre chaque établissement fait qu'il y a peu de budget consacré aux frais de déplacement ou d'hébergement. Par ailleurs, ces dépenses ont encore été diminuées par la reprise en interne aux établissements de l'impression de l'offre de formation. De ce fait, le réseau Ile de France propose de mettre à disposition des autres réseaux ses fonds budgétaires si nécessaire du fait d'un reliquat substantiel. Par ailleurs, le transfert du reliquat est en cours de Paris Dauphine à l'INS HEA nouveau coordonnateur, mais l'absence de lettre de mission du ministère pour le nouvel établissement coordinateur pose un problème pour la justification de l'attribution de ces fonds.

## 7 – Bilan des groupes de travail

### Groupe Brochures

*Anne Morinière, Isabelle Hommet, Patricia Piston, Nelly Guilbaud, Christine Perrin, Cathy Gavend (pilote)*

Le groupe s'est réuni une fois à Nantes cette année. Il a mis à jour les brochures : « structures et fonctionnement des établissements de l'enseignement supérieur », « rapport d'activité », « rapport d'aptitude », « guide des concours » mis en ligne sur le site du ministère, « guide RAEP » - nouveauté 2017. Tous ces guides sont en ligne sur le site de Parfaire, en accès public.

2018 : le groupe mettra à jour les brochures existantes.

### Groupe professionnalisation

*Sandrine Peizerat, Agnès Guiot, Sophie Berthelet (pilote)*

2 axes de travail :

- Adaptation à l'emploi des RF (responsables formation) et AF (assistants de formation)
- Formations complémentaires suite à un recensement des besoins faits à l'issue des formations des RF et AF

2017 :

- une session RF à Paris Descartes, 13 présents (Paule Jarach et Nathalie Guinec)
- une session AF à Lyon 1, 9 présents (Paule Jarach, Patricia Piston)
- deux sessions sur le recensement et l'analyse de formation à Avignon et Créteil (GERESO)



## Organisation

- gestion des inscriptions par le pilote du groupe professionnalisation en lien avec le RF de l'établissement d'accueil qui assure la logistique
- prise en charge financière des coûts pédagogiques et de l'hébergement et des repas par Parfaire pour les adhérents

## 2018

- une session RF à Paris Descartes
- deux sessions AF au Muséum National d'Histoire Naturelle et à Marne la Vallée

## A prévoir

- Elaboration et gestion d'un budget de formation dans le cadre des marchés publics
- Sensibilisation au code des marchés publics
- Rédiger un cahier des charges de formation

La pilote de ce groupe ayant changé de fonction au sein de son établissement, elle a dû quitter le CA de Parfaire, comme le stipulent ses statuts. Le pilotage de ce groupe sera attribué au prochain CA de l'association, en mars.

## Groupe communication

*Eva Zanczak, Matthieu Vaconsin, Jessica Dubreuil (pilote)*

Parfaire rencontre des difficultés avec l'hébergeur de l'actuel site pour faire des mises à jour ou des modifications. Le conseil d'administration de Parfaire a pris la décision de faire développer un nouveau site et a changé de prestataire. Le nouveau site développé est un site web responsive, qui s'adapte à tout format numérique. Il est déjà en ligne, sur une nouvelle adresse ([www.association-parfaire.fr](http://www.association-parfaire.fr)), dont Parfaire est cette fois-ci propriétaire du nom, à l'inverse de l'actuel, propriété du prestataire.

Ce nouveau site présente une nouvelle charte graphique. Les brochures sont déjà publiées. Un outil collaboratif en ligne y est intégré, il nécessitera une période d'adaptation pour les utilisateurs mais il permettra de capitaliser les informations malgré le turn over des adhérents sur leurs fonctions. Un tableau de bord général reprend les différents outils : projet, conversation, fichiers, pages, mon compte, chercher... Une alerte est prévue dès qu'une nouvelle information est mise en ligne.

Le forum est distinct des outils collaboratifs, il est proposé de reprendre le fil des échanges de l'actuel site.

Actions à conduire :

- Définir un calendrier de mise en ligne
- Configurer les nouveaux comptes adhérents, définir les différents statuts utilisateurs par établissement, les tests sont en cours.
- Les nouveaux bulletins d'adhésion à l'association pour 2018 permettront de recueillir les différents statuts d'utilisateur pour paramétrer les accès à ce nouveau site.

Une information sera faite à l'ensemble des adhérents après cette assemblée générale.

## 8 – Interventions

### Formation des nouveaux maîtres de conférences

### Présentation du dispositif 1<sup>er</sup> poste mis en place à l'université de Rennes 2 – Vanessa Billon

Le SUP de Rennes 2, dirigé par un enseignant, est composé d'ingénieurs pédagogiques. Ils animent les ateliers proposés par le SUP et sont identifiés comme référents auprès des enseignants. Un référent SUP a été mis en place dans chaque UFR. La communication auprès du public cible (enseignant) émane d'un Enseignant (VP). Elsa Chusseau, ingénieur pédagogique (IP), assiste à toutes les séances et y présente le dispositif. Si la question de la légitimité de l'ingénieur pédagogique vis-à-vis de l'enseignant chercheur peut parfois se poser, il est alors rappelé que les IP sont à disposition pour répondre aux questions sans caractère obligatoire.

Un retour d'appréciation est fait pour chaque atelier : des questionnaires d'évaluation sont envoyés pour chaque séance, un compte rendu de séance est mis en ligne ainsi que la mise à disposition de liens complémentaires. Le taux de participation est globalement bon.





Le dispositif 1<sup>er</sup> poste intègre le MOOC de la plateforme ministérielle FUN. Ce MOOC fonctionne dans une durée limitée, avec une période préalable d'inscription avant de pouvoir le suivre. L'accompagnement collectif proposé dans le dispositif est le même pour tout le monde ; en individuel, l'accompagnement est différencié par l'IP.

Le suivi de la fréquentation du MOOC par les stagiaires est accessible pour les référents de l'établissement mais Vanessa Billon précise que le suivi des présences est difficile à trouver. Enfin, les accompagnements individuels sont comptabilisés dans le dispositif par EC, à l'appui d'une fiche de suivi. Rennes 2 diffuse par ailleurs les formations du catalogue de la COMUE, formations qui sont différentes de celles proposées par Rennes 2. En effet, la COMUE de Rennes ne fait pas de formation dédiée aux nouveaux EC. Vanessa Billon précise que, malgré la présence d'ingénieurs pédagogiques, l'université de Rennes 2 ne dispose pas de conseillers pédagogiques. Les IP sont affectés au SUP, qui est un service hors de la DRH.

Le panorama de la formation pour les enseignants chercheurs varie d'une région à l'autre. Ainsi, à Toulouse par exemple, on trouve un nombre important d'acteurs (COMUE, conseillers pédagogiques enseignants chercheurs, IP, service d'appui à la pédagogie...) ce qui rend le travail collaboratif difficile. La COMUE parisienne « SAPIENS », quant à elle, intervient en complément des actions internes aux établissements et ne prend pas en charge les formations des nouveaux MCF. Au sein de la COMUE « USPC » les ingénieurs pédagogiques travaillent sur les outils numériques mais aussi sur le développement d'autres actions.

Certains adhérents se questionnent sur l'avis qualitatif qui est prévu sur les formations suivies par les MCF et souhaitent avoir davantage d'information à ce sujet. L'AMUE ne propose pas de document et rien n'est prévu ni dans le décret ni dans l'arrêté. Il semble que cet avis qualitatif sur les contenus (« x » a suivi le module « zzzz » pour acquérir la compétence « yyyy »), relève d'un contenu descriptif mais n'est pas rédigé en termes d'acquisition de compétences (de type « à l'issue de la formation, sera capable de... »).

D'autres adhérents abordent la question de la valorisation / prise en compte des actions de formation suivies antérieurement (dans un poste d'ATER ou de doctorant contractuel) et la façon de les intégrer dans le dispositif de formation des nouveaux maîtres de conférences. Ca n'est pas prévu à ce jour. Le caractère obligatoire de ces formations est valable tant pour le nouveau MCF qui doit les suivre que pour l'établissement qui doit les proposer. La désignation d'un tuteur dans la composante peut prendre la forme d'un référent (forme de tutorat), les modalités sont ouvertes.

## **CPF – Le compte personnel formation**

### **1-intervention d'Eva Zanczak, université de technologie de Troyes**

Présentation d'une mise en œuvre

Présentation du dispositif de mise en œuvre : publication du fascicule 1 de la DGAFP ; Présentation des modalités des remontés d'information : liste des agents avec les droits acquis au titre du DIF (au 31/12/2016).

Cette présentation a suscité beaucoup de questions d'ordre pratique de la part des adhérents, notamment du fait de la publication dans la semaine par la DGAFP du fascicule 1 (reprise des droits acquis au titre du DIF) du guide pour le déploiement du SI (comment calculer le CPF selon les contrats : contrats horaires, contrats indiciaires ; types de contrats ouvrant droit à CPF : contrats étudiants ; EC : quel employeur déclare les droits des HU, à quand un arrêté fixant des plafonds...). La Caisse des Dépôts et Consignation enverra des fichiers aux établissements pour la mise à jour des compteurs au 31/12/2016. Ces fichiers seront à vérifier pour les titulaires et à compléter pour les contractuels. L'échange de fichiers interviendra sur la période mars-avril 2018 et les remontées finalisées seront à faire pour juin 2018.

### **2- intervention de Christiane Enamé, responsable du SPIF, direction nationale des ressources humaines du CNRS**

Mise en place du CPA- CPF au CNRS

Le support de présentation est annexé au compte rendu.

Le CNRS a d'abord abordé ce sujet au niveau national puis en délégation. La situation des agents contractuels arrivant en fin de contrat et la nécessité de les accompagner ont été intégrées à une réflexion qui a dépassé le strict cadre de la mise en place du CPA-CPF. Ainsi, le CNRS a signé une convention avec pôle emploi, rédigé une charte des CDD mentionnant notamment que tout agent en CDD peut bénéficier, 3 à 6 mois avant la fin de son contrat,



d'une formation. Cette formation est déterminée en fonction des compétences acquises et en vue d'un repositionnement sur le marché du travail, elle peut déboucher sur la mobilisation du CPF. Le CNRS utilise l'outil de gestion des congés et du CET « AGATE » pour la gestion des heures CPF. Le CNRS a fait le choix d'intégrer la présentation du dispositif CPF dans la refonte de la présentation de ses dispositifs formation puisqu'il s'agit d'un dispositif qui vient remplacer un dispositif existant.

Le CNRS suit avec attention la population et les formations suivies dans le cadre d'une mobilisation du CPF. Il est par ailleurs davantage attentif aux agents qui n'ont pas été en formation depuis trois ans (données accessible dans le SI RH SIRHUS), population potentiellement plus sensible à solliciter le CPF.

Aujourd'hui, les procédures d'étude des demandes ne sont pas homogénéisées dans les délégations. Le délai de réponse à l'agent de deux mois impose une certaine réactivité qui n'est pas forcément compatible avec la mise en place de campagnes. Le CNRS est en cours de réflexion sur ce sujet. Il en est de même en ce qui concerne le budget attribué aux demandes de CPF pour lequel une circulaire est en cours de rédaction. A ce jour, les délégations régionales, autonomes dans la mise en œuvre de leur plan de formation pratiquent une réserve 5% de leur budget sur le CPF.de

Le CNRS envisage de mettre en place un portail pour les agents qui permettrait d'alléger et automatiser la production des attestations. Le temps ainsi dégagé permettrait de mettre en place des temps d'entretiens individuels avec les agents.

En ce qui concerne la quantification des heures consacrées aux formations en e-learning, le CNRS est encore en expérimentation et réfléchit à définir un temps de formation indicatif moyen par module de formation. A ce jour, le recours au CET pour dégager du temps de préparation personnel pour les concours n'est pas très utilisé.

En ce qui concerne le cas des agents contractuels en situation de chômage qui mobilisent leur CPF auprès de pôle emploi, le CNRS précise que ces agents doivent s'adresser à leur dernier employeur pour instruire leur demande mais pas pour la financer (pôle emploi) : il convient donc d'être très vigilant sur la réglementation et les obligations de pôle emploi.

En ce qui concerne l'arrêté de calcul heures DIF, le CNRS a procédé au calcul uniquement sur données disponibles c'est-à-dire sur les droits DIF acquis au titre du CNRS et pas auprès des précédents employeurs.

## 9- Points divers

### Actualités réglementaires

Parfaire a été sollicitée par un intervenant qui souhaite avoir la liste de ses adhérents pour les contacter directement. Ces données ne sont pas communiquées à des tiers. Une réponse négative sera faite à l'intervenant concerné.

*Adopté à l'unanimité*

## 11- Assemblée générale 2019

La prochaine assemblée générale de Parfaire se tiendra en 2019, en Province si possible pour maintenir l'alternance Paris – Province d'accueil de l'AG. Les établissements candidats sont invités à se faire connaître auprès du CA de l'association, la décision sera prise en CA.